

Fiche de renseignements – Termes utilisés fréquemment dans les marchés publics

Les marchés publics connaissent un regain de popularité et une croissance considérable partout dans la province. Pour les consommateurs qui circulent entre les étals, il est important de savoir ce que signifient les différentes expressions utilisées pour décrire les produits alimentaires offerts par les vendeurs.

Produits locaux ou de proximité

Les expressions « produits locaux » et « produits de proximité » tiennent compte de la distance entre le producteur et le consommateur. Acheter des produits locaux signifie acheter des aliments qui ont été produits le plus près possible de votre localité.

Raisons qui poussent les consommateurs à acheter des produits locaux

Beaucoup de raisons poussent les consommateurs à acheter des produits locaux. En voici quelques-unes :

- La réduction de la pollution à cause de la réduction de la distance à parcourir pour amener les produits du producteur au consommateur.
- Les répercussions positives sur l'économie locale.
- Le fait de connaître les producteurs de produits alimentaires et le lieu de production.

Nourris à l'herbe

Les animaux qui ont passé une partie de leur vie dans les pâturages pourraient être désignés comme ayant été nourris à l'herbe.

L'expression « nourris à l'herbe » signifie que la source de nourriture de l'animal était l'herbe et le fourrage, à l'exception du lait consommé avant le sevrage. Ces animaux n'ont pas été nourris avec des céréales ou des sous-produits de céréales.

Il revient au producteur de prendre en note à quel moment il donne des suppléments à l'animal et d'indiquer le type de supplément administré, la quantité et la fréquence. Il doit, par exemple, conserver ses reçus, tenir une liste des ingrédients, utiliser des étiquettes détachables.



Consommer de la viande d'animaux nourris à l'herbe n'est pas plus sécuritaire que consommer de la viande d'animaux nourris aux céréales. Certaines bactéries, comme *E. coli* 0157:H7, sont présentes naturellement dans notre environnement. Les animaux nourris à l'herbe et les animaux nourris aux céréales sont susceptibles de contamination. C'est pourquoi il est important de prendre des précautions, peu importe que vous décidiez de consommer des animaux nourris à l'herbe ou nourris aux céréales.

Raisons qui poussent les consommateurs à opter pour des animaux nourris à l'herbe

Il y a plusieurs raisons qui poussent les consommateurs à opter pour des animaux nourris à l'herbe plutôt que des animaux nourris aux céréales.

- Des raisons d'ordre morale – Les animaux passent du temps à l'extérieur pour se nourrir.
- Des raisons liées à la santé – Par exemple, la quantité de matière grasse totale dans la viande des animaux nourris à l'herbe est inférieure à celle dans la viande d'animaux nourris aux céréales.
- Des raisons environnementales – La présence d'une plus grande diversité de plantes, de microbes dans le sol et d'animaux de la faune diminue le recours à des éléments extérieurs (comme les engrais, l'eau, les aliments pour animaux).

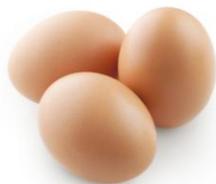
Élevés en liberté

L'expression « élevés en liberté » est utilisée pour désigner un animal qui avait accès à l'extérieur au lieu d'être élevé uniquement en cage.

Volailles et œufs provenant d'élevages en liberté

Les œufs provenant d'élevages en liberté ont été pondus par des poules gardées dans des granges et qui ont accès à l'extérieur.

On entend par « volailles élevées en liberté » des poulets et des dindes qui avaient accès à l'extérieur.



Aliments naturels

Quand on parle d'aliment naturel, cela signifie généralement :

- que l'aliment naturel ou l'ingrédient alimentaire naturel ne doit pas contenir ou ne doit jamais avoir contenu de vitamines ajoutées, de substances minérales nutritives ajoutées, d'agents aromatisants artificiels ou d'additifs alimentaires;
- qu'aucune partie ou aucun composant ne doit avoir été retiré de l'aliment ou de l'ingrédient alimentaire naturel ou sensiblement modifié, à l'exception de l'élimination de l'eau;
- que l'aliment naturel ou l'ingrédient alimentaire naturel doit avoir été produit dans la nature, sans intervention ou influence humaine.

Les produits dits « naturels » doivent être conformes aux lignes directrices de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui expliquent clairement et uniformément les règles concernant l'étiquetage des produits. Les directives concernant les allégations relatives au caractère naturel, à l'élevage naturel, aux aliments pour animaux, aux antibiotiques et aux hormones sont en ligne à <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/lab/eti/natall/instmpanif.shtml>.

Les renseignements sont adaptés de l'information contenue sur le site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, <http://www.inspection.gc.ca/francais/tocf.shtml>

Pour plus d'information sur la salubrité des aliments, consultez le site Web du ministère de l'Agriculture sur la salubrité des aliments à <http://www.gov.ns.ca/agri/foodsafety>.